



OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRES DE VALENCIENNES
METROPOLE

Siège social :

2 Place de l'Hôpital Général - Valenciennes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITE DE DIRECTION

Séance du 11 décembre 2019

Date de convocation :
Le 02 décembre 2019

Nombre :
- délégués titulaires : 18
- de présents : 08
- de votants : 08

- délégués suppléants : 12
- de présents : 2
- de votants : 2

N° d'inscription de l'acte
soumis à l'obligation de
transmission au Représentant
de l'État :
II/027/19

Secrétaire de Séance :
M. Pierre LABONTÉ

Nos Réf : PL/IC

OBJET : Budget prévisionnel
2020.

Ainsi fait et délibéré en
séance les jours, mois et an
susdits.
La Présidente,
Élisabeth GONDY

La Présidente :
-Certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte ;
-Informe que la présente
délibération peut faire
l'objet d'un recours devant le
tribunal administratif dans un
délai de 2 mois à compter de
sa date de réception en Sous-
Préfecture.

L'an deux mille dix-neuf, le onze décembre à dix heures, le Comité de Direction s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Élisabeth GONDY, Présidente, suite à la convocation qui lui a été faite le deux décembre 2019.

Étaient présents en qualité de délégués communautaires (05) :
Mme Élisabeth GONDY ; M. Didier JOVENIAUX ; Mme Geneviève MANNARINO ; Mme Renée STIÉVENART ; Mme Anne GOZE.

Étaient présents en qualité de personnes qualifiées titulaires (05) :
M. Marc POSAK ; M. Vincent DOCHEZ ; M. Laurent SUIN ; M. Vincent HADOT ; M. Fabien HENNION.

Étaient absents, excusés (10) :
M. Laurent DEGALLAIX ; Mme Valérie TOMSON ; Mme Marie-Geneviève DEGANDSART ; M. Grégory LELONG ; M. Guy HUART ; M. Mattéo GUALANO ; M. Joël SOIGNEUX ; Mme Isabelle CHOAIN ; M. Bruno FONTAINE excusé ; M. Jacques SCHNEIDER excusé.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code du Tourisme, et notamment ses articles L133-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Valenciennes Métropole en date du 05 avril 2012, laquelle a décidé de la création d'un office de tourisme constitué sous forme d'Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (ÉPIC), doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;

Vu les statuts de l'ÉPIC, approuvés par le Comité de Direction du 15 juin 2012 et notamment les articles 1^{er}, 4, 8 et 9 ;

Vu la Convention portant missions et objectifs intervenant entre Valenciennes Métropole et l'Office de Tourisme ;

Vu le débat d'Orientations Budgétaires et la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires 2020 lors du Comité de Direction du 19 Novembre 2019 ;



Le Comité de Direction du 11 Décembre 2019 décide de demander une subvention à la CAVM d'un montant de 525 900, 00€ pour la partie Fonctionnement et 20 000€ pour la partie Investissement.

Sur ces bases, il est proposé au Comité de Direction réuni le 11 Décembre 2019,

- D'adopter le Budget prévisionnel 2020
 - Au niveau du chapitre pour la section de Fonctionnement pour un montant de : 833 400 €uros,
 - Au niveau de l'article pour la section d'Investissement pour un montant de : 56 666 €uros.

Après en avoir délibéré,

Le Comité de Direction

Par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

ADOPTE :

- **Le Budget prévisionnel 2020**
 - Au niveau du chapitre pour la section de Fonctionnement pour un montant de : 833 400 €uros,
 - Au niveau de l'article pour la section d'Investissement pour un montant de : 56 666 €uros.

Fait à Valenciennes,
le 11 Décembre 2019

La Présidente,
Élisabeth GONDY

